



BANQUE HOTTINGUER

Communiqué de presse

Paris, le 27 octobre 2015

La Banque Hottinguer et ses actionnaires ne sont en aucun cas concernés par la procédure de mise en faillite de la banque suisse Hottinger & Cie SA

La Banque Hottinguer, 63 rue de la Victoire, 75009 Paris, a appris que la FINMA, Autorité suisse de surveillance des marchés financiers, a décidé le 26 octobre 2015 l'ouverture d'une procédure de faillite à l'encontre de la banque de droit suisse Hottinger et Cie S.A. domiciliée Schützengasse 30, 8001 Zürich.

La Banque Hottinguer, fondée par Jean-Philippe, François, Emmanuel et Jean-Conrad Hottinguer, est un établissement français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cet établissement et ses filiales : Messieurs Hottinguer et Cie Gestion Privée, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et Hottinguer Corporate Finance, société spécialisée dans le conseil aux entreprises et les fusions acquisitions, tiennent à préciser qu'elles n'ont **aucun lien de quelque nature que ce soit : capitalistique, juridique, commercial ou autres** avec la banque suisse Hottinger et Cie S.A.

La Banque Hottinguer rappelle qu'elle est **l'unique établissement portant ce nom** à exercer des activités de Banque en France, régulées par la Banque de France (ACPR).

Jean-Philippe Hottinguer
Président du Conseil de Surveillance

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 patricia.ouaki@forcemedia.fr